

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-11-6-5

Séance du vendredi 17 octobre 2008

**Contrat Cadre Pluriannuel
(C013)
Contrats Pluriannuels d'Assainissement
Communes de RIESPACH et BALLERSDORF (avenant) et
le SIVOM de WAHLBACH-ZAESSINGUE (avenant)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I – 6^{ème}/04 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au 4^{ème} Contrat Cadre Pluriannuel,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date des 21 mai, 30 juin et 22 septembre 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les projets de contrat pluriannuel d'assainissement avec la Commune de RIESPACH et d'avenants avec la Commune de BALLERSDORF et le SIVOM de WAHLBACH-ZAESSINGUE, dont la signature n'emporte aucune inscription budgétaire complémentaire, les diverses opérations s'inscrivant dans les enveloppes annuelles classiques,

- autorise le Président à signer les documents joints au rapport.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1^{er} Vice-Président délégué



Rémy WITH

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1^{er} Vice-Président délégué



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions